

Formation Installation, utilisation et contrôle des dispositifs d'ancrage antichute – NF EN 795 et NF EN 17235

Sécurisez les travaux en hauteur grâce à des points d'ancrage correctement sélectionnés, installés et contrôlés. Cette formation pratique permet aux participants d'identifier les dispositifs adaptés, d'interpréter les prescriptions des fabricants et de réaliser leur installation dans le respect des règles de sécurité et des normes applicables. À travers des mises en situation concrètes, ils développent les compétences nécessaires pour contrôler l'installation, détecter les anomalies et assurer la traçabilité des interventions.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :

- renforcer la prévention des chutes de hauteur en sécurisant le choix, l'installation et le contrôle des dispositifs d'ancrage ;
- développer en interne les compétences nécessaires à la mise en œuvre de solutions d'ancrage préalablement définies et validées ;
- réduire les risques d'erreurs de pose, d'utilisation inadaptée ou de défaut de contrôle des points d'ancrage ;
- améliorer la conformité des interventions aux notices des fabricants, aux procédures de l'entreprise et aux normes applicables ;
- fiabiliser la traçabilité des installations, des contrôles réalisés et des anomalies constatées ;
- limiter les interruptions de chantier, les reprises de travaux et les coûts liés à une installation incorrecte ;
- contribuer à la protection des salariés intervenant en hauteur et à la maîtrise des responsabilités de l'employeur.

Cette formation ne constitue pas une qualification en calcul de structure ou en conception de systèmes d'ancrage sur mesure. Elle vise la mise en œuvre et le contrôle de dispositifs définis, sur des supports dont l'aptitude a été préalablement validée.

Les + métier

Formation points d'ancrage à Lyon : choisir, installer et contrôler les dispositifs antichute selon les normes NF EN 795 et NF EN 17235.



Public Visé

Cette formation s'adresse à toute personne amenée, dans le cadre de son activité professionnelle, à préparer, installer et contrôler des dispositifs d'ancrage antichute, sur des supports préalablement étudiés et validés. **Public concerné notamment :** Techniciens et agents de maintenance ; Monteurs et installateurs d'équipements de sécurité en hauteur ; Personnels des entreprises du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics ; Couvresseurs, charpentiers, métalliers, façadiers et personnels intervenant sur des structures ; Personnels chargés de mettre en œuvre des fixations mécaniques ou chimiques ; Chefs d'équipe, responsables techniques et encadrants supervisant des opérations d'installation ; Préférénts sécurité ou préventeurs souhaitant connaître les principes de pose et de contrôle des dispositifs d'ancrage. Cette formation ne s'adresse pas à la conception ou au dimensionnement structurel des systèmes d'ancrage. La validation du support, les calculs de résistance et la définition des solutions techniques sur mesure relèvent d'une personne compétente ou d'un bureau d'études spécialisé.

Cette formation s'adresse notamment aux techniciens de maintenance, agents techniques, personnels du BTP, couvresseurs, charpentiers, poseurs, responsables sécurité, encadrants de chantier, personnels d'exploitation ou salariés amenés à utiliser des systèmes antichute nécessitant un point d'ancrage conforme et adapté.

Elle concerne les personnes devant comprendre le rôle des points d'ancrage, analyser un support, repérer les anomalies visibles et



Pré Requis

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Maîtriser la compréhension du français oral et écrit afin de comprendre les consignes, notices techniques et documents de sécurité.
- Avoir suivi une formation au travail en hauteur et au port du harnais, ou justifier d'une expérience équivalente.
- Posséder des connaissances de base en montage, maintenance, bâtiment ou installation d'équipements techniques.
- Savoir utiliser l'outillage électroportatif courant, notamment une perceuse, un perforateur et une clé dynamométrique.
- Ne pas présenter de contre-indication médicale connue au travail en hauteur et à la réalisation des exercices pratiques.

Nota : aucune compétence en calcul de structure n'est exigée. La formation ne porte pas sur le dimensionnement des structures porteuses ni sur la conception de systèmes d'ancrage sur mesure.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 8HarnaisEN795-20260802

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

appliquer les consignes de sécurité liées aux dispositifs d'ancrage EN 795.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

identifier les exigences réglementaires et normatives applicables aux dispositifs d'ancrage antichute, notamment celles des normes NF EN 795 et NF EN 17235 ;
distinguer les différents types de dispositifs d'ancrage, leurs caractéristiques, leurs domaines d'utilisation et leurs limites ;
analyser une situation de travail en hauteur afin d'identifier les contraintes liées au support, à l'environnement, au tirant d'air et au risque d'effet pendulaire ;
interpréter les marquages, les notices du fabricant, les plans d'implantation et les prescriptions techniques d'installation ;
sélectionner, parmi les solutions préalablement validées, le dispositif d'ancrage, les fixations, l'outillage et les équipements compatibles avec le support et l'utilisation prévue ;
installer un dispositif d'ancrage en respectant les procédures de préparation du support, de perçage, de nettoyage, de fixation, de scellement et de serrage prescrites ;
réaliser les contrôles après installation et avant utilisation, assurer la traçabilité de l'intervention et identifier les anomalies nécessitant une mise hors service ou l'intervention d'une personne compétente.

Parcours pédagogique

1. Prévention des risques de chute de hauteur

- Identification des situations exposant au risque de chute.
- Principes généraux de prévention et priorité donnée aux protections collectives.
- Place des dispositifs d'ancrage dans un système de protection individuelle contre les chutes.
- Responsabilités de l'employeur, de l'installateur, de l'utilisateur et de la personne compétente.
- Limites de compétence du personnel chargé de l'installation.

Le recours aux équipements de protection individuelle contre les chutes intervient lorsque les protections collectives ne peuvent pas être mises en œuvre. Un système d'arrêt des chutes comprend notamment un point d'ancrage, un harnais et un système de liaison adapté.

- ### 2. Références techniques et normatives
- Présentation des principales exigences applicables aux dispositifs d'ancrage.
 - Norme NF EN 795 relative aux dispositifs d'ancrage concernés.
 - Norme NF EN 17235 pour les dispositifs et systèmes d'ancrage fixés à demeure concernés.
 - Recommandations du fascicule FD 571-522 relatives à l'étude, à la pose et à la vérification des dispositifs d'ancrage.
 - Prise en compte des notices des fabricants, des plans d'implantation et des procédures de l'entreprise.
 - Application des versions des normes et documents techniques en vigueur au jour de la formation.

3. Dispositifs d'ancrage et systèmes antichute

 - Distinction entre support structurel, fixation, ancrage structurel, dispositif d'ancrage et point d'ancrage.
 - Présentation des principaux dispositifs fixes, mobiles, temporaires ou installés à demeure.
 - Identification de leurs caractéristiques, marquages, domaines d'utilisation et limites.
 - Différenciation entre système de retenue, système d'arrêt des chutes et système de maintien au poste de travail.
 - Compatibilité entre le dispositif d'ancrage, le harnais, la longe, l'absorbeur, les connecteurs et l'antichute à rappel automatique.

4. Analyse préalable de la situation

 - Identification du travail à réaliser et des déplacements prévisibles.
 - Évaluation de l'accessibilité et de l'emplacement du dispositif d'ancrage.
 - Analyse du tirant d'air, du facteur de chute et du risque d'effet pendulaire.
 - Vérification du nombre d'utilisateurs autorisés.
 - Identification des contraintes environnementales et des risques associés.
 - Anticipation des modalités de secours après une chute.
 - Vérification de la validation préalable du support par une personne compétente.

La résistance du support recevant l'ancrage doit être appréciée par une personne compétente et l'ensemble doit être vérifié avant son utilisation.

- ### 5. Choix de la solution et préparation de l'intervention
- Lecture des plans, notices techniques et prescriptions du fabricant.
 - Identification du dispositif, des fixations et de l'outillage prescrits.
 - Vérification de la compatibilité entre le dispositif, la fixation et le support validé.
 - Préparation et balisage de la zone d'intervention.
 - Contrôle des équipements de protection individuelle et de l'outillage.
 - Organisation de l'intervention et prise en compte des temps de séchage ou de polymérisation.

6. Installation des dispositifs d'ancrage

 - Repérage et implantation conformément au plan ou à la solution préalablement validée.
 - Préparation du support.
 - Réalisation du perçage selon les prescriptions applicables.
 - Nettoyage du perçage.
 - Mise en œuvre de fixations mécaniques ou de scellements chimiques.
 - Respect des profondeurs, diamètres, couples de serrage et temps de durcissement prescrits.
 - Montage du dispositif d'ancrage conformément à la notice du fabricant.
 - Prévention des erreurs courantes d'installation.

7. Contrôle et traçabilité

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 8HarnaisEN795-20260802

- Contrôle visuel et fonctionnel après installation.
- Vérification du positionnement, du montage, du serrage, du marquage et de l'état général.
- Distinction entre vérification initiale, contrôle avant utilisation et vérification périodique.
- Constitution du dossier d'installation : notice, plan, identification, photographies et fiche de contrôle.
- Enregistrement des opérations réalisées.
- Identification et signalement des anomalies.
- Mise hors service du dispositif en cas de doute, de détérioration, de chute ou de non-conformité.

Le FD S71-S22 distingue notamment la vérification initiale lors de la mise en service, la vérification avant utilisation et la vérification générale périodique. 8. Exercices pratiques et évaluation

- Analyse d'une situation d'installation.
- Lecture d'une notice et choix des matériels prescrits.
- Préparation du poste et du support pédagogique.
- Installation d'un dispositif d'ancrage.
- Utilisation du matériel de perçage, de nettoyage et de serrage.
- Contrôle de l'installation réalisée.
- Renseignement des documents de traçabilité.
- Évaluation théorique et mise en situation pratique individuelle.

Limite de la formation : le programme ne porte pas sur le calcul de résistance des structures, le dimensionnement d'un système d'ancrage, la conception d'une solution sur mesure ou la validation technique d'un support. Ces opérations doivent être réalisées préalablement par une personne ou une entité compétente.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, participative et principalement pratique**, adaptée à l'expérience des participants et aux dispositifs d'ancrage utilisés dans leur environnement professionnel.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des apports théoriques courts et structurés sur la prévention des chutes de hauteur, les exigences applicables et les différents types de dispositifs d'ancrage ;
- des échanges d'expériences et des questionnements permettant de relier les contenus aux situations professionnelles rencontrées ;
- l'analyse de notices de fabricants, de marquages, de plans d'implantation et de documents de traçabilité ;
- des études de situations portant sur le choix du dispositif, les caractéristiques du support, le tirant d'air et le risque d'effet pendulaire ;
- des démonstrations commentées par le formateur concernant la préparation du support, l'utilisation de l'outillage et la mise en œuvre des fixations ;
- des ateliers pratiques d'installation et de contrôle de dispositifs d'ancrage sur des supports pédagogiques adaptés ;
- des mises en situation individuelles ou en sous-groupes, suivies d'un débriefing et de corrections personnalisées.

La progression pédagogique alterne **théorie, démonstrations, exercices d'application et mises en pratique**, afin de favoriser l'acquisition durable des compétences et leur transposition en situation de travail.

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mobilisés sont adaptés aux dispositifs d'ancrage étudiés et aux exercices pratiques prévus :

- salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran de présentation ;
- support pédagogique illustré remis ou mis à disposition des participants ;
- documentation réglementaire et normative applicable, notices techniques, plans d'implantation et fiches fabricants ;
- échantillons de dispositifs d'ancrage, de fixations mécaniques et chimiques, de connecteurs et de systèmes antichute ;
- supports pédagogiques permettant la réalisation d'exercices de pose, tels que des structures en béton, métalliques ou en bois, selon le programme retenu ;
- outillage manuel et électroportatif adapté : perceuse, perforateur, forets, systèmes de nettoyage des perçages, clés de serrage et clé dynamométrique ;
- consommables nécessaires aux travaux pratiques : chevilles, résines de scellement, tiges filetées, boulonnerie et éléments de fixation ;
- équipements de protection individuelle adaptés aux exercices : casque avec jugulaire, gants, lunettes, chaussures de sécurité, harnais antichute, longe et système de liaison ;
- dispositifs de balisage et moyens de protection de la zone de travail ;
- fiches de contrôle, grilles d'évaluation, modèles de registre et documents de traçabilité ;
- questionnaires, études de cas et supports d'évaluation théorique et pratique.

Les dispositifs, fixations et supports utilisés pendant la formation sont sélectionnés en fonction des compétences visées, des prescriptions des fabricants et, pour une formation intra-entreprise, des équipements réellement rencontrés par les participants.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de la progression des participants est assuré au moyen de :

- feuilles d'émargement signées par les participants et le formateur pour chaque demi-journée de formation ;
- contrôle de l'assiduité, de la ponctualité et de la participation aux

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 8HarnaisEN795-20260802

activités pédagogiques ;

- suivi continu de la progression au moyen de questionnements, d'exercices, d'études de situations et de mises en pratique ;
- observation des participants lors des exercices d'installation et de contrôle des dispositifs d'ancrage ;
- utilisation de grilles de suivi et d'évaluation permettant de vérifier l'acquisition des compétences attendues ;
- bilan individuel réalisé par le formateur à l'issue des évaluations théoriques et pratiques ;
- questionnaire de satisfaction complété par les participants en fin de formation.

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant, sous réserve de son assiduité et de sa participation aux évaluations. Les résultats des évaluations et les documents de suivi sont conservés par l'organisme de formation conformément à ses procédures qualité.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur spécialisé dans la prévention des chutes de hauteur, le port des équipements de protection individuelle antichute et l'installation de dispositifs d'ancrage, disposant d'une expérience professionnelle significative dans ce domaine. L'intervenant possède notamment : Une maîtrise des différents systèmes de protection contre les chutes de hauteur ; Une connaissance actualisée des exigences réglementaires, des normes NF EN 795 et NF EN 17235, ainsi que des prescriptions des fabricants ; Une expérience pratique de la préparation des supports, de la pose de fixations mécaniques ou chimiques et du contrôle des installations ; Les compétences nécessaires à l'utilisation sécurisée de l'outillage manuel et électroportatif ; Une expérience de l'animation de formations techniques et de l'évaluation des compétences en situation pratique. Lorsque la formation porte sur un dispositif, une fixation ou une marque spécifique, l'intervenant doit également maîtriser les notices et les procédures d'installation correspondantes. Nota : le formateur transmet les compétences d'installation et de contrôle prévues par le programme. Il n'intervient pas en qualité de bureau d'études et ne réalise pas le calcul de résistance, le dimensionnement structurel ou la validation technique des supports.

Intervenant disposant d'une expérience dans l'analyse des situations de travail en hauteur, l'utilisation des systèmes antichute, le choix des points d'ancrage, la lecture des notices fabricants, la vérification visuelle des dispositifs d'ancrage et l'identification des non-conformités apparentes.

Le formateur anime la partie synchrone, accompagne les participants dans l'analyse de cas concrets et répond aux questions liées à la création, la pose, l'utilisation et la vérification des points d'ancrage.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen de :

- un questionnement initial permettant d'identifier les connaissances et l'expérience des participants ;
- des évaluations formatives réalisées au cours des apports théoriques, sous forme de questions orales, d'exercices et d'études de situations ;
- une évaluation pratique individuelle lors d'une mise en situation d'installation d'un dispositif d'ancrage sur un support pédagogique ;
- l'observation, à l'aide d'une grille d'évaluation, du choix du matériel, de la préparation du support, de l'utilisation de l'outillage, du respect de la notice du fabricant et des règles de sécurité ;
- la vérification de la capacité du participant à contrôler l'installation, à identifier une anomalie et à assurer la traçabilité de l'intervention ;
- un questionnaire théorique de fin de formation portant sur les exigences réglementaires et normatives, les différents dispositifs d'ancrage, leurs conditions d'utilisation et leurs limites.

La validation de la formation est conditionnée par la réussite de l'évaluation théorique et par la réalisation satisfaisante de la mise en situation pratique, sans erreur susceptible de compromettre la sécurité.

Une attestation individuelle de fin de formation précisant les compétences évaluées est remise au participant. En cas de résultat insuffisant, des actions correctives et une nouvelle évaluation peuvent être proposées.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée sur le site du client, celui-ci met à disposition : une salle adaptée à l'effectif, équipée de tables, de chaises, d'une alimentation électrique et, si possible, d'un écran ou d'un vidéoprojecteur ; une zone pratique sécurisée, balisée et suffisamment dégagée pour réaliser les exercices d'installation et de contrôle ; des structures ou supports représentatifs des situations de travail de l'entreprise : béton, charpente métallique, bois ou autre support concerné ; la confirmation préalable que les supports utilisés pour les exercices sont adaptés, accessibles et autorisés pour les opérations prévues ; des dispositifs d'ancrage, fixations, consommables, notices fabricants et procédures internes spécifiques à l'entreprise, lorsque leur utilisation est prévue pendant la formation ; l'outillage particulier habituellement utilisé par les participants, notamment perforateur, perceuse, système de nettoyage des perçages et clé dynamométrique, selon les modalités convenues avec EVINCEL ; les équipements de protection individuelle obligatoires sur le site : casque avec jugulaire, lunettes, gants, chaussures de sécurité et, lorsque nécessaire, harnais et système de liaison antichute ; les moyens d'accès et de protection collective nécessaires aux exercices : plateforme, échafaudage, garde-corps ou équipement équivalent ; les autorisations d'accès, consignes de sécurité, procédures de consignation et plans de prévention applicables sur le site. Les supports destinés à recevoir un dispositif d'ancrage doivent avoir été préalablement identifiés et validés par une personne compétente. La formation ne comprend pas le calcul de résistance, le dimensionnement structurel ou la validation technique d'un support existant. Les moyens précisément fournis par le client et ceux apportés par EVINCEL sont définis avant la formation dans la convention ou la proposition commerciale.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité du handicap avec les objectifs pédagogiques, les conditions de sécurité et la réalisation des exercices pratiques.

Lors de l'inscription, le participant ou l'entreprise est invité à signaler tout besoin particulier afin de permettre à EVINCEL d'étudier les aménagements nécessaires avec son référent handicap.

Selon les besoins identifiés, les adaptations peuvent notamment porter sur :

- l'accessibilité des locaux et de la zone de pratique ;
- l'organisation des horaires, des pauses et du rythme de formation ;
- l'adaptation des supports pédagogiques et des modalités de communication ;
- l'utilisation de matériels ou d'équipements spécifiques ;
- l'accompagnement humain ou technique du participant ;
- l'aménagement des modalités d'évaluation, sans modification des compétences attendues.

Cette formation comprend des manipulations d'outillage, le port d'équipements de protection individuelle et des exercices pratiques d'installation et de contrôle. Une étude préalable est donc réalisée afin de vérifier que les activités peuvent être effectuées dans des conditions garantissant la

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 8HarnaisEN795-20260802



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

sécurité du participant et du groupe.

Lorsque les adaptations nécessaires ne peuvent pas être mises en œuvre par EVINCEL, le participant est orienté, dans la mesure du possible, vers un organisme ou un dispositif d'accompagnement adapté.



Durée

14.00 Heures

2

Jours

Effectif

4 à 10 participants



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

Tél. : 0478225898

Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 8HarnaisEN795-20260802

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427